



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Maître de l'ouvrage

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources
15 avenue du général de Gaulle
19 260 Treignac
05.55.73.45.92.

Pouvoir adjudicateur

Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Objet de la consultation

**Travaux de mise en défens des berges, de franchissement de cours
d'eau et d'abreuvement sur le bassin Vienne amont**

Remise des offres

Date limite de réception : 30 / 09 / 2024
Heure limite de réception : 12 H 00

ARTICLE 1 Objet de la consultation

Le prestataire sera chargé de réaliser des travaux :

- de mise en défens de berges de cours d'eau (pose de clôtures)
- de création de points de franchissements (passage à gués ou ponceau busé)
- de création de points d'abreuvements (descente aménagées)

ARTICLE 2. Conditions de la consultation

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est passée par procédure **adaptée** en application des articles L2123-1 du code de la commande publique.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Les travaux sont répartis en **3 lots** correspondant à 3 chantiers distincts :

- **LOT N°1** : Création d'un point de franchissement sur le ruisseau de l'Enclose à Tarnac
- **LOT N°2** : Mise en défens des berges sur le ruisseau du Pont de Caux à Peyrelevade
- **LOT N°3** : Création de points d'abreuvements et de franchissements sur le ruisseau de l'étang de Pallu à Chamberet

2-3. Variantes

La proposition de variantes concernant des solutions techniques est autorisée.

2-4. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2-5. Délai de réalisation

Les travaux seront à débiter dans un **délai d'un mois après émission de l'ordre de service**.

Un ordre de service sera envoyé pour chaque lot. Les travaux pourront être réalisés. La durée d'exécution des travaux pour chaque lot est de :

- LOT N° 1 (Tarnac) = 1 mois
- LOT N° 2 (Peyrelevade) = 1 mois.
- LOT N° 3 (Chamberet) = 1 mois

2-6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 : Déroulement de la consultation

Le dossier de consultation du présent marché de travaux est téléchargeable à partir du site internet de la CCV2M – rubrique « *Actualités > Marchés publics* »

Des visites de chantier préalables à destination de l'ensemble des entreprises souhaitant postuler pourront être organisée **du 09/09 au 27/09**.

Personne à contacter pour la visite :

Alexia RODRIGUES (technicienne rivières – CCV2M)

06.47.11.06.30 ou 05.19.67.01.03

rivieres@ccv2m.fr

3-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le devis estimatif à compléter

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

• Justificatifs de candidature

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (formulaire DC1)
- Déclaration du candidat (formulaire DC2)
- Ou tout document équivalent comportant les renseignements sollicités dans les formulaires DC1 et DC2 précités

Les formulaires DC1-2019 et DC2-2019, sont des modèles, fournis à titre indicatifs dans le dossier de consultation, ces documents sont également téléchargeables sur le site de la DAJ du Ministère de l'économie à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

• Contenu de l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- le règlement signé,
- l'acte d'engagement complété et signé,
- le cahier des charges signé,
- Le détail estimatif complété et signé,
- Le planning prévisionnel de la mission (disponibilité pour débiter les travaux à détailler)

- **une note méthodologique présentant :**

- > le matériel et les techniques spécifiques employées pour réaliser chacun des travaux concernés ici,
- > les moyens humains affectés à la mission et détaillés par compétence,
- > des références de travaux similaires de moins de 5 ans, ou à défaut, toutes autres expériences permettant de juger des savoirs-faires techniques de l'entreprise. Le nom et la qualité du maître d'ouvrage, la nature, le montant et la durée des travaux sont à préciser.

ARTICLE 4. Examen des offres et négociation

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie en tenant compte des prestations complémentaires ou alternatives/variantes.

Article 4.1 - Critères de sélection des candidatures

1. Déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment complétés et signés,
2. Capacités professionnelles, techniques et financières

Article 4.2 - Critères de jugement des offres

1. **Valeur technique de l'offre** (pondération : 40% noté sur 20), appréciée à partir des notes :

- des qualifications, références, compétences de l'équipe et des modalités d'organisation de l'équipe : **8 points**
- de la méthodologie globale proposée (matériels et technique employée) : **8 points**
- du planning prévisionnel de la mission : **3 points**
- du coût environnemental (origine des matériaux, déplacements...) : **1 point**

2. **Prix de la mission** (pondération : 60% noté sur 20)

Les notes relatives au critère prix seront calculées proportionnellement aux écarts de prix constatés, par application de la formule suivante : (montant offre moins-disante/montant offre examinée) x 20.

L'offre moins-disante acceptable (offre non anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 20.

Offre anormalement basse :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 4.3 - Négociation

Après une première analyse des offres sur la base des critères énoncés ci-dessus et après élimination des offres inappropriées, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'audition/négociation.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 4.4 – Attribution du marché

Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique.

Les attestations et certificats permettant de prouver que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales et sociales sont à **fournir par l'entreprise retenu uniquement**, au moment de l'attribution du marché

La nature des documents demandée est la suivante :

- Attestation fiscale (liasse 3666)
- Attestation de vigilance de l'URFASS ou équivalent
-

Article 4.5 – Notification du marché

La notification du marché interviendra après obtention des arrêtés de subvention sollicités pour cette opération, auprès des financeurs du programme d'actions « Sources en Action ».

Article 5. Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois. Elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Elles seront déposées à l'adresse mail suivante : rivieres@ccv2m.fr

Une copie de sauvegarde de l'offre peut être déposée dans les délais impartis (avant date et heure limite) sur support papier ou sur support physique CD ou clef USB au siège de la Communauté de Communes

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

A le/...../.....

Signature et cachet de l'entreprise